

Retour sur le CST du 4 décembre :

REGIME INDEMNITAIRE

Les revendications et demandes de révisions du RI proposé ont été rappelées en intersyndicale à l'ouverture de la séance.

Parmi les principales mesures proposées et grades et métiers concernés (voir le rapport détaillé) :

- Alignement du RI des adjoints techniques des établissements d'enseignement (3800 agents) sur le RI des services en 5 ans

1^{er} janvier 2024 : + 50€ brut mensuels ; 1^{er} janvier 2025 : + 50€ brut mensuels ; 1^{er} janvier 2026 : + 50€ brut mensuels ; 1^{er} janvier 2027 : +50€ bruts mensuels ; 1^{er} janvier 2028 : + 20 à 40 € brut mensuels.

- Alignement des RI des catégories B (techniciens) et C (ATT) de la filière technique sur la filière administrative dès le 1^{er} janvier 2024,
- Alignement de la filière du patrimoine sur les autres filières,
- Agents de maîtrise (+10€ mensuels) et agents de maîtrise principaux (+9€),
- Revalorisation de certains métiers :

⇒ Chefs d'équipe en lycée, de restauration et d'équipe mobile (+110€ mensuels),

⇒ GAF dans les SAF et SCP, Gestionnaire fonds européens, métiers techniques des ports du groupe fonctionnel B1, Chargés d'opérations (+90€ mensuels)

⇒ Acheteur, Contrôleur de gestion, Administrateur de base de données, Ingénieur Système Réseau (+140€ mensuels)

⇒ Managers de direction (+160€ mensuels)

- Rémunération des fonctions accessoires : formateur interne occasionnel, coach, assistant de prévention, médiateur, parrain de manager, maître d'apprentissage (dans le cas d'une modulation de NBI non perçue),
- Majoration d'IFSE en cas d'interim d'un poste vacant.

Pour être applicable au 1^{er} janvier, le régime indemnitaire doit être voté prochainement par l'assemblée régionale. Pour les agents ayant conservé le RI des anciennes régions, un courrier sera envoyé pour proposer le passage ou non au nouveau RI avec les montants comparés.

**Rapport sur le régime
indemnitaire présenté au
CST du 4 décembre 2023**



La CGT :

- Rappelle l'injustice que représente depuis des années la différence de régime indemnitaire entre les agents de lycées et les agents des services au même grade, mêmes missions, même employeur. A cela s'ajoute une crise inflationniste depuis 2 ans avec une hausse importante des produits de base et une forte baisse du pouvoir d'achat des agents, notamment celui des plus précaires dans les lycées. A cela s'ajoute le gel du point d'indice par l'Etat. Par conséquent, **nous nous opposons à un calendrier de 5 ans pour l'augmentation du régime indemnitaire, beaucoup trop long malgré l'obtention de l'alignement lycées/siège par la CGT et l'intersyndicale suite aux actions des derniers mois et au mouvement de grève du 22 juin.**
- **Propose de retravailler** l'attractivité des métiers (chefs d'équipes, équipes mobiles...)
- Constate le manque de reconnaissance des spécialités, de partout remises en question
- **Pointe la situation des agents contractuels qui font le même travail sur les mêmes postes et pour qui la CGT demande la création d'un régime indemnitaire.** Nous constatons, de plus, un doublement des effectifs de contractuels depuis 2017 au détriment des effectifs permanents.
- Demande la reconnaissance des agents de catégorie C occupant un poste de catégorie B et B sur A et exige qu'ils soient rémunérés au niveau des missions qu'ils assurent réellement
- Dénonce le fait qu'une partie des agents ne sera pas concernée cette année par une revalorisation. **Nous demandons de prochaines négociations pour travailler à l'indexation de l'ensemble de la grille du régime indemnitaire sur l'inflation**

La CGT réitère sa demande de versement de la prime inflation comme cela a été fait dans de nombreuses collectivités notamment à St Quentin et à Lille.

En conclusion, **la mobilisation des derniers mois (grèves, pétition de la CGT, manifestation intersyndicale devant le siège le 22 juin a fait bouger les lignes et permis des avancées sur nos revendications : alignement du RI des lycées sur celui des sièges et ports, alignement des agents de Catégorie B et C de la filière technique sur ceux de la filière administrative, alignement de la filière culturelle, prise en compte des missions d'interim et lettres de mission, revalorisation des chefs d'équipes...**

Par contre **la CGT, avec l'intersyndicale, s'abstient sur ce dossier car trop d'agents restent sur le bord de la route**, notamment les contractuels. Aussi, **l'étalement sur 5 ans pour les agents de lycées n'est pas acceptable !** Beaucoup de nos collègues qui partent en retraite (1200 sur les prochaines années) ne profiteront pas de l'intégralité de cette augmentation après de longues années de bons et loyaux services ! L'inflation c'est maintenant ! **La CGT demande l'alignement du régime indemnitaire au plus vite, et la création d'un régime indemnitaire pour nos collègues contractuels**, car les agents sont étranglés par l'inflation !

Enfin, dans ce contexte, **l'augmentation du régime indemnitaire des directeurs généraux (en une fois et pas en 5 ans...) est indécente, très mal venue, très mal perçue et vécue comme une injustice et une provocation par les collègues dans les lycées et les services !**